

Recrutement d'agents recenseurs

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 12 Oct 2026 14:30

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population qui se déroulera du **21 janvier au 20 février 2027, la commune recrute des agents recenseurs** en contrat à durée déterminée. Après une formation, l'agent recenseur effectuera la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par le coordonnateur avant le début de la collecte. Déposera les documents du recensement et incitera les habitants à répondre par internet, Suivra l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet (via les SMS reçus), Pour les réponses papier, récupérera les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuera les contrôles demandés, Relancera, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais, Si les habitants demandent de l'aide, procèdera par interview, de préférence sur Internet (par exemple sur smartphone), sinon sur papier, Rencontrera le coordonnateur communal au moins une fois par semaine, Devra restituer en fin de collecte l'ensemble des documents. Qualités requises : Importance d'être disponible principalement en soirée et le samedi.

(La durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts) Capacité relationnelle Courtoisie, neutralité et discrétion Pouvoir être joint facilement lors de la mission.

Horaires L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser. **Les candidatures sont à adresser avant le 30 novembre 2026**
À : mairie@rochetoirin.fr